

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis est donné que la demande de dérogation mineure ci-dessous sera prise en considération par le conseil lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020.

Nature et effets:

La demande consiste à permettre de réduire la profondeur de deux lots à 60 mètres. Ces lots sont situés à moins de 100 mètres d'un cours d'eau et le règlement de lotissement # 435-2006 exige une profondeur minimale de 75 mètres. Cette opération cadastrale a pour but de délimiter l'aire de droits acquis (5 000 m²) en vertu des articles 101 et 103 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Conséquemment, il s'agit d'une dérogation afin de réduire la profondeur des lots de 15 mètres et ainsi éloigner le lot à bâtir du cours d'eau.

Identification du site concerné:

20, chemin de la Grande Ligne
Saint-Jude
Lot numéro 2 708 774

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil en se présentant le 13 janvier 2020 à 20h00 au centre communautaire sis au 930, rue du Centre à Saint-Jude.

DONNÉ À SAINT-JUDE, CE 2 DÉCEMBRE 2019.

La directrice générale
Nancy Carvalho